



Commune de Rochefort

Rapport annuel 2023 de la commission de naturalisations et agrégations

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

En application de l'article No 5.6 du règlement général de la Commune, nous vous présentons ci-après le rapport de la commission des naturalisations et agrégations.

La commission a rencontré deux requérants à la naturalisation suisse et a émis un avis favorable aux demandes qui lui ont été présentées. Celles-ci ont été transmises à l'Office de la population munies d'un préavis positif du Conseil communal selon la procédure applicable. Avant le terme de celle-ci, le Conseil communal prendra un arrêté octroyant aux requérants le droit de cité de Rochefort. Finalement, si toutes les conditions usuelles sont remplies, la nationalité suisse sera octroyée aux requérants par les instances compétentes.

La commission a également donné un préavis favorable à une demande d'agrégation communale concernant un père et ses deux enfants.

Nous restons évidemment à votre disposition pour tout complément d'informations si cela est nécessaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rochefort, le 25 mai 2023,

Au nom de la commission des
naturalisations et agrégations

Le Président
F. Bottge

La secrétaire
V. Chéri